FO-12-P12-05-F Ver. 20/04/2018



DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA CHAINE DE CONTROLE (CoC – Chain of Custody) SUIVANT LE SYSTEME FSC®

DOCUMENT À RENVOYER

au secrétariat « CERTIFICATION PRODUITS » de WOOD.BE Allée Hof ter Vleest 3, 1070 Bruxelles Email: certification@wood.be

Le	e (la) soussigné(e)	
exerçant la fonctions de auprès de la s		auprès de la société
N°	l° de téléphone :	
	mail :	
et	t dûment habilité(e) à représenter celle-ci,	
•	déclare avoir pris connaissance des modalités d'application du programme de certification décrites dans les documents:	
	• règlement particulier de certification CoC (IC-12-P11-01) de W	/OOD.BE;
	• « FSC-40-004 – "FSC standard for Chain of Custody certificatio	n" » de FSC®
•	demande à WOOD.BE de procéder à la certification de conformipour l'activité (principale) suivante :	té de sa chaîne de contrôle (CoC
	exploitation forestière	
	scierie	
	entreprise de la seconde transformation (préciser) :	
	négoce / importation (préciser) :	
	autre (préciser) :	
11/	/elle déclare que la société précitée qu'il représente suivra la méth	ode suivante :
	séparation physique ("transfer")	
	pourcentage / crédit account	

FO-12-P12-05-F Ver. 20/04/2018



La société s'engage à :

- respecter les modalités d'application du programme de certification et en particulier à autoriser les visites de contrôle rendues par l'organisme d'inspection reconnu;
- aviser par courrier et dans les deux semaines le WOOD.BE de toute adaptation apportée aux installations ainsi que de toute modification des conditions d'exploitation susceptible d'affecter la qualité de la production;
- respecter les Conditions Générales de WOOD.BE (IC-50-000-03).

II/elle désigne Monsieur / Madame

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

afin de le représenter pour toute question relative à l'instruction de cette demande.

II/elle déclare accepter pour montant des frais de certification conformément au système tarifaire

pour la certification de la chaîne conformément à l'offre:	de contrôle (CoC – Chain of Custody) suivant le système FSC®		
La facture doit être adressée à la soc	ciété:		
Nom:			
Adresse:			
Email:			
N° TVA:			
Les conditions de suivi seront reprises dans une convention de certification. Le montant annuel dû à WOOD.BE est repris dans l'offre mentionnée ci-dessus. Les conditions d'attribution du certificat de certification sont également soumises aux règlements de de FSC®. Le demandeur est également au courant qu'une contribution à FSC®, dont le montant est défini par FSC®, s'ajoute aux montants cités dans l'offre de WOOD.BE.			
Fait à ,	le		